

Panorama du Daf Yomi



Traité de Ta'anit. Daf 27/31

dafyomifr@gmail.com

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

Contexte

Le Talmud analyse les Maamadot évoqués dans la Mishna et les tours de garde établis à cet effet.

Résumé

RÉSUMÉ

1. Parmi les 24 groupes de Yisraelim, 12 étaient à Jéricho.
2. S'il n'y avait pas de Mishmar Yisraelim, les offres publiques de ce jour-là n'étaient pas valides.
3. Quand nous récitons les versets et les lois des Korbanot, c'est comme si nous offrions le Korbanot appropriés et tous nos péchés sont pardonnés.
4. Le Mishmar des Yisraelim devait jeûner au cours de la semaine, le lundi, mardi, mercredi et jeudi.
5. Ils ne jeûnaient pas rapide le vendredi par respect pour Chabbat..

UN PEU PLUS

1. Rachi explique que cela signifie que Jéricho était un lieu où chaque Mishmar envoyait la moitié de ses membres afin d'organiser l'approvisionnement pour la moitié qui allait à Jérusalem. "Douze à Yericho" signifie donc que la moitié de chaque Mishmar était à Yericho. (Le Me'iri dit que les moitiés changeaient de lieu après les trois premiers jours de la semaine.)
2. Shmuel dit que les offrandes publiques sont invalides à moins qu'une partie du Mishmar se trouve à Jérusalem.
3. Lorsque le Beth ha'Mikdash était debout, les offrandes elles-mêmes étaient l'expiation pour les Bnei Yisrael.
4. Ce jeûne quotidien était motivé par une raison différente chaque jour, correspondant au jour de la Création. Par exemple, le lundi quand les eaux ont été divisées, on jeûnait pour que les personnes voyageant en mer soient en sécurité.
5. Il y a un différend à propos de la raison pour laquelle ils ne jeûnaient pas le dimanche. Certains disent que le jeûne n'a pas été institué pour qu'il n'y ait pas de signification ce jour-là, parce que le dimanche était une fête païenne. (Révach L'Daf)

Réflexions (Iyounim) : l'augmentation du nombre de "Mishmarot"

La Guemara explique qu'à l'origine, il y avait 16 Batei Avot - 8 de la famille d'Eléazar et 8 de la famille d'Itamar. À l'époque du Roi David, la famille d'Eléazar a considérablement augmenté, et les 8 groupes familiaux d'Eléazar ont été divisés en 16 Batei Avot, pour un total de 24 (16 d'Eléazar et 8 d'Itamar). La Guemara demande quelle est la source du doublement de la famille d'Eléazar. C'était peut-être la famille d'Itamar qui a doublé. La Guemara prouve que la famille de Itamar est restée la même à partir du verset: «Un Beth Av a été réparti à Elazar, et réparti, réparti à Itamar" (I Chroniques, 24:6).

Quelle est la preuve de la Guemara de ce verset? Le verset implique que deux fois plus de Batei Av ont été répartis chez Itamar que chez Elazar, le contraire de ce

que la Guemara essaye de prouver. Comment le verset implique qu'Elazar avait deux fois plus de Batei Avot qu'Itamar?

RÉPONSES:

(a) Rachi explique que les mots "répartis, répartis" signifient que le nombre de Mishmaros qui avait été répartis préalablement chez Itamar est resté le même et rien de plus n'a été ajouté.

(b) Certains expliquent que le verset se réfère à la loterie qui a été menée afin de déterminer le nouvel ordre des Mishmarot, maintenant que huit Mishmarot supplémentaires ont été ajoutés. Combien de lots ont été inclus dans la loterie? Pour représenter les 16 Batei Avot

d'Eléazar, 16 lots ont été inclus. Combien de lots ont été inclus pour représenter les 8 Batei Avot de Itamar? Si seulement 8 lots ont été mis à la loterie pour le 8 Batei Avot de Itamar, les Batei Avot d'Eléazar ont beaucoup plus de chances d'être choisis en premier ! Par conséquent, ils ont écrit chacun des Batei Avot de Itamar sur deux lots afin de rendre la loterie juste et équitable.

C'est ce que signifie le verset où il est dit "réparti, réparti à Itamar" - la répétition du mot "réparti" se réfère aux deux lots qui ont été écrits pour chacun des Batei Avot de Itamar, car ils étaient la moitié du nombre de Batei Avot.

Le NACHALAT DAVID dans HAVEN B'MIKRA (à la fin de Nachalat David) cite cette explication mais la rejette pour

plusieurs raisons. Tout d'abord, la Guemara cite le verset pour prouver que le nombre de Batei Avot de Itamar n'a pas doublé. Selon cette explication, cependant, peut-être qu'ils ont fait le double - de quatre à huit.

Deuxièmement, le verset lui-même ne se lit pas bien selon cette explication. Le verset se réfère aux personnes elles-mêmes et ne dit rien sur les lots.

Troisièmement, il n'est pas logique de penser qu'ils ont fait deux lots pour un Mishmar afin de doubler leurs chances dans la loterie. Qu'arriverait-il si les deux lots du même Mishmar ont été choisis? Il serait évidemment être mis au rebut, et donc la loterie serait devenue moins significative.

(c) Le NACHALAT DAVID suggère une explication originale qui est compatible avec le sens simple du verset et qui est conforme à la Guemara. Il explique que puisque Eléazar était plus âgé qu'Itamar, il a été décidé que l'un des Mishmar de la famille d'Eléazar servirait en premier. Ce Mishmar serait immédiatement suivi par un Mishmar d'Itamar (afin de ne pas le laisser trop loin derrière Elazar). Par conséquent, afin de déterminer l'ordre des Mishmarot, ils ont fait deux boîtes distinctes et mené deux loteries distinctes : l'un pour la famille d'Eléazar et une pour la famille d'Itamar. Eléazar a tiré le premier et Itamar a tiré le second, et ils ont continué à tirer au sort de manière alternée, d'abord Eléazar et ensuite Isamar.

L'augmentation de la famille d'Eléazar de 8 Mishmarot à 16 signifie que chaque groupe de famille est devenue divisée en deux familles. Par conséquent, il a été décidé que le groupe dérivé de chaque groupe de la famille devra toujours servir immédiatement après la première moitié du groupe familial d'origine, car il ne serait pas juste d'avoir le dérivé servir à un moment tout à fait différent de la première la moitié de cette famille (car ils avaient l'usage de servir ensemble quand ils formaient qu'un seul Mishmar). Par conséquent, quand ils ont tiré au sort pour déterminer l'ordre des Mishmarot de la famille d'Eléazar, ils ont tiré seulement 8 lots pour les 8 Mishmarot originaux. Les groupes familiaux dérivés servaient immédiatement après la Mishmar d'origine d'où ils venaient.

Ils ont placé dans une boîte 8 lots, représentant les 8 Mishmarot d'origine d'Eléazar, afin de déterminer l'ordre des 16 Mishmarot de Eléazar (la loterie déterminait l'ordre des Mishmarot originaux, dont chacun a été suivi par son groupe dérivé). Un lot a d'abord été choisi parmi la boîte d'Eléazar pour déterminer lequel des Mishmarot va être le premier (et le second, le Mishmar dérivé). Puis, le premier lot de la boîte d'Itamar a été choisi pour déterminer quel Mishmar de Itamar servirait d'abord, après les deux premières Mishmarot de Eléazar.

Cependant, il est apparu que le tirage au sort d'un lot de la boîte d'Eléazar déterminait l'ordre de deux Mishmarot (le Mishmar original et son dérivé). Si on choisissait ensuite un seul lot de la boîte d'Itamar, Itamar aurait un seul Mishmar après deux Mishmarot de Eléazar, et donc Itamar ne serait pas sur un pied d'égalité avec ceux d'Eléazar. Par conséquent, après avoir choisi un lot de la boîte d'Eléazar, ils ont choisi deux lots, et donc deux Mishmarot, de la boîte d'Itamar. Puis, un lot a été choisi à nouveau dans la boîte d'Eléazar (qui a déterminé le troisième et quatrième Mishmar), puis deux lots ont été de nouveau choisis de la boîte d'Itamar pour déterminer leurs troisième et quatrième Mishmar. Ce processus s'est poursuivi jusqu'à ce que le quatrième lot ait été choisi dans la boîte d'Eléazar (qui a déterminé la septième et huitième Mishmar de Eléazar) et les septième et huitième lots ont été choisis à partir de la boîte d'Itamar (qui détermine le septième et huitième Mishmar de Itamar). Après cela, il ne restait plus Mishmar de la famille de Itamar à choisir (car ils n'en avaient que huit), et il y avait encore huit Mishmar de Eléazar qui restaient à être choisis (en sélectionnant quatre lots). Ainsi, les quatre derniers lots ont été tous choisis parmi la boîte d'Eléazar.

Ceci est subtilement et succinctement exprimé par le verset. Dans la loterie qui a choisi l'ordre du Mishmar de Eléazar, un lot a été choisi pour déterminer deux Mishmar - le Mishmar original et son dérivé. Ensuite, deux lots ont été choisis dans le Mishmar de Itamar pour sélectionner deux Mishmar ("répartis, répartis").

Un soutien supplémentaire pour cette explication se trouve dans les versets qui énumèrent les Mishmarot des familles d'Eléazar et Itamar. Chaque fois que le verset liste des Mishmarot, chaque verset énumère au hasard un, deux, ou trois Mishmarot. Ici, cependant, chaque verset répertorie exactement deux Mishmarot. Pourquoi les versets ici listent les Mishmarot de manière spécifique? La réponse est que les versets les ont énumérés de la façon dont ils ont été choisis par les lots, deux à la fois.

Le Nachalat David utilise cette approche pour expliquer une déclaration énigmatique du Yerushalmi. Le Yerushalmi ici (Ta'anit 4:2) indique que la dix-septième Mishmar a été appelé "Chezir" parce qu'il a servi au moment où le cycle est «revenu» («Chazars») à la famille de Eléazar. Tous les commentateurs peinent à expliquer l'intention du Yerushalmi.

Le Gaon de Vilna dans Divré ha'Yamim explique que le Yerushalmi fait allusion à la Guemara ici qui dit qu'ils ont ajouté 8 Mishmarot à Eléazar. Comme ils étaient à l'origine seulement 16 Mishmarot (8 d'Eléazar et 8 d'Itamar), le fait qu'il y avait un 17^e Mishmar indique qu'un nouveau Mishmar a été ajouté. L'explication du Gaon de Vilna, cependant, n'est pas compatible avec le libellé du Yerushalmi. Selon son explication, le Yerushalmi devrait dire que la dix-septième Mishmar a été appelé "Chezir", car "il laisse entendre que" 8 Mishmarot ont été ajoutés de Eléazar. Il n'y a aucune indication que le dix-septième Mishmar lui-même était d'Eléazar. Qu'est-ce que le Yerushalmi signifie quand il dit que «le cycle revient à Elazar»?

Selon l'explication du Nachalat David, l'intention du Yerushalmi est claire. Après que le seizième Mishmar ait été choisi par la loterie (8 de Eléazar et 8 de Itamar), aucun autre lot n'a été tiré pour la loterie de Itamar (car il n'y avait plus Mishmar à choisir chez Itamar), et donc "le cycle" des loteries est "revenu" à Eléazar - tous les lots restants ont été tirés de la loterie des Mishmarot de Eléazar! (**Insights the Daf**).